



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 93211

Texte de la question

M. Laurent Degallaix interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de la réforme des collèges sur les matières considérées comme « élitistes » que sont les langues anciennes d'une part, et l'allemand en section européenne d'autre part. Le ministère a reculé sur ces deux sujets par rapport au projet initial, et on peut s'en réjouir. Toutefois, des classes bi-langues sont supprimées un peu partout en Province - et non à Paris, la motivation de la réforme était pourtant de mettre fin à « l'école à deux vitesses » - et l'enseignement du latin pour sa part se trouve dans les collèges optionnel et fortement dénaturé. Pourtant, ces matières ne relevaient pas d'un « élitisme » condamnable, puisqu'elles étaient ouvertes à tous les élèves qui avaient l'envie d'apprendre ainsi que du sérieux et de l'application. Au contraire, l'apprentissage du latin et de l'allemand participait efficacement à l'ascenseur social en donnant toutes leurs chances à chaque enfant. Il aimerait connaître sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Degallaix](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93211

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2016](#), page 1420

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)